

PÔLE RESSOURCES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
MISSION RELATIONS SOCIALES
RÉF : PRESS-DRH-RS/JB/AB/LB

Comité Technique commun

Suite au vote défavorable unanime
des représentants du personnel

du 24 avril 2018

PROCES-VERBAL

Affiché et diffusé le

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE (*excusé*), Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Johan THEURET (*excusé*), M. Jim BOSSARD, M. Gildas PIQUET (*excusé*), M. Gildas LE GUERNIGOU (*excusé*).

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON (*excusé*), Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), M. Erwan CADRAN (*excusé*), M. Samuel DUBOIS (*excusé*), Mme Fabienne MABE (*excusée*), Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME (*excusée*), Mme Sylvie TEXIER (*excusée*), Mme Régine GÉRARD (*excusée*).

POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD (*excusée*), M. Tristan LAHAIS (*excusé*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), Mme Geneviève LETOURNEUX (*excusée*), Mme Katja KRUGER (*excusée*), Mme Claudine PAILLARD (*excusée*), M. Cyrille LOMET (*excusé*).

Suppléants : M. Jacques MONNERIE (*excusé*), M. Eric FOSSEMBAS (*excusé*), M. François MESURE (*excusé*), Mme Maëlle DANIAUD (*excusée*), Mme Isabelle MORILLON (*excusée*), Mme Catherine CLOAREC CADIOU (*excusée*), M. Marc DELAUNAY (*excusé*).

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFTD : Titulaires : M. Hervé HAMON (*excusé*), Mme Régine MARCHAND (*excusée*), Mme Marion GILBERT, Mme Estelle SAMSON (*excusée*), M. Yannick DELAMAIRE (*excusé*), Mme Corinne CLARET (*excusée*).

Suppléants : M. Olivier BARBET (*excusé*), M. Dominique MILLET (*excusé*), Mme Elisabeth DANIEL POIRIER (*excusée*), M. Hervé BOUSSION (*excusé*), Mme Isabelle MILET, Mme Serena LENEVEU (*excusée*).

Elus CGT : Titulaires : Mme Christine LESUR, M. Philippe CHAVROCHE (*excusé*), Mme Isabelle JEGOU (*excusée*), M. Denis LOISEAU (*excusé*).

Suppléants : Mme Catherine GUERIN (*excusée*), M. Jean-Louis BERTHELOT (*excusé*), M. Sebastian MACIAS (*excusé*), M. Frédéric BUAN (*excusé*).

Elus SUD : Titulaires : Mme Josiane FICHER (*excusée*), M. Dan JENSEN (*excusé*), Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK (*excusée*).

Suppléants : M. Gérard GENDROT (*excusé*), Mme Gwenaëlle REMBERT AUDRAIN (*excusée*), Mme Michèle BAUCHE (*excusée*).

Elus UNSA : Titulaire : M. Christophe LE FLOCH.
Suppléante : Mme Nolwenn BENOIT (*excusée*).

Elus FO : Titulaire : M. Jérôme JOURDAN (*excusé*).
Suppléant : M. Emmanuel GUIHUR (*excusé*).

SECRETAIRES DE SEANCE

SECRETAIRE : Jim BOSSARD
SECRETAIRE ADJOINT : Christine LESUR (CGT)

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

MISSION RELATIONS SOCIALES :

Mme Annaëlle BOURVON, Chargée des Relations Sociales,
Mme Laëtitia BROCHEC, Secrétaire administrative de la mission Relations Sociales.

EXPERTS :

Mme Marie NEUSCHWANDER, directrice des Déchets et des Réseaux d'Énergie.

La séance est ouverte à 16h07 et close à 16h13.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :	3
INFORMATIONS PREALABLES	4
POINT 1 : DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE	4
POINT 2 : PÔLE INGÉNIERIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DES DÉCHETS ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE ET DE CHALEUR : CHOIX DU MODE DE GESTION DU FUTUR CONTRAT D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR RENNES NORD-EST DE RENNES MÉTROPOLÉ (AVIS)	4

INFORMATIONS PREALABLES

Conformément aux articles 30 et 30-1 du décret n°85-565, le Comité Technique est à nouveau convoqué suite au vote défavorable unanime des représentants du personnel sur le "point 5 : Pôle Ingénierie et Services Urbains – Direction des déchets et des Réseaux d'énergie – Service des réseaux d'énergie et de chaleur : choix du mode de gestion du futur contrat d'exploitation du réseau de chaleur Rennes Nord-Est de Rennes Métropole " lors de la séance du 13 avril 2018.

La CFDT dispose de 2 voix délibératives.

La CGT et l'UGICT-CGT disposent d'une voix délibérative.

SUD et FO ne sont pas représentés.

S'agissant d'une 2^{ème} consultation, le quorum n'est pas requis.

POINT 1 : DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Monsieur Jim BOSSARD et madame Christine LESUR (CGT) sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjointe de séance.

POINT 2 : PÔLE INGÉNIERIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DES DÉCHETS ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE ET DE CHALEUR : CHOIX DU MODE DE GESTION DU FUTUR CONTRAT D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR RENNES NORD-EST DE RENNES MÉTROPOLÉ (AVIS)

Les échanges :

M. CHARDONNET (Vice-président, délégué au personnel) introduit la séance en indiquant que les membres du Comité Technique sont convoqués pour se prononcer à nouveau sur le choix du mode de gestion du futur contrat d'exploitation du réseau de chaleur.

Il informe qu'une rencontre a eu lieu le vendredi précédent durant laquelle madame NEUSCHWANDER a pu répondre aux questions des organisations syndicales.

Mme GILBERT (CFDT) indique qu'ils se sont déjà largement exprimés lors du précédent Comité Technique. Elle en profite pour excuser Hervé HAMON qui n'a pas pu être présent pour cette séance alors que ce dossier lui tient à cœur. Lors de la 1^{ère} présentation, la CFDT avait exprimé des réserves et des désaccords ; elle remercie madame NEUSCHWANDER pour la réunion du vendredi qui a permis d'avoir des échanges sur les points principaux de désaccord.

Sur la durée du contrat, elle comprend qu'à ce jour madame NEUSCHWANDER n'est pas en mesure d'en dire plus mais cela reste un point de réserve. Sur la question du contrôle, ils ont pu échanger et elle comprend ses arguments mais des réserves sont encore partagées par les collègues. Il y avait enfin la question du coût à l'usager pour lesquels les risques sont forts, elle entend donc les raisons de ce choix et la marge de négociation sur les prix qui permettra d'endiguer ce risque.

Si elle a bien compris les arguments de madame NEUSCHWANDER, la CFDT reste cependant sur sa position initiale de vote défavorable.

Mme LESUR (CGT) indique que la CGT reste également sur son vote défavorable.

M. LE FLOCH (UNSA) dit qu'il en est de même pour le syndicat UNSA.

Mme NEUSCHWANDER (directrice des Déchets et des Réseaux d'Énergie) dit qu'elle ne peut que réexpliquer en quoi ce mode de gestion paraît comme le meilleur montage compte tenu du caractère exceptionnel de ce projet et permet l'atteinte des objectifs en matière de transition énergétique, de protection des concitoyens contre la précarité énergétique et enfin la meilleure protection contre les dérives tarifaires. En effet, elle a bien expliqué qu'il s'agirait aussi de négocier un tarif au moment de la passation du contrat afin d'éviter toute dérive dans le temps. Elle ne voit pas ce qu'elle pourrait ajouter d'autre pour défendre ce mode de gestion.

Mme GILBERT (CFDT) souhaite préciser que son désaccord est également lié au choix du schéma directeur qui est acté et que le choix du scénario 3 oblige à aller vers ce mode de gestion.

Mme NEUSCHWANDER (directrice des Déchets et des Réseaux d'Énergie) indique que le schéma directeur ne relève pas des compétences du Comité Technique.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le choix du mode de gestion du futur contrat d'exploitation du réseau de chaleur Rennes Nord-Est de Rennes Métropole :

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable à l'unanimité *
Pour la CFDT		2		
Mme Marion GILBERT		X		
Mme Isabelle MILET		X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		1		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
Pour SUD		0		
Pour FO		0		
Pour l'UNSA		1		
M. Christophe LE FOCH		X		
TOTAL DES VOIX		4		

* conformément au décret n°85-565 du 30 mai 1985 et à l'article 6.2.3 du règlement intérieur du Comité Technique commun à la métropole de Rennes et à la ville de Rennes et son CCAS, la procédure de réexamen ne peut être renouvelée pour une troisième consultation même si les représentants du personnel ont de nouveau émis un avis défavorable unanime.

Fait à Rennes, le 26 juin 2018

LE PRÉSIDENT


Hubert CHARDONNET

LE SECRÉTAIRE


JIM BOSSARD

LA SECRÉTAIRE ADJOINTE


CHRISTINE LESUR